BARCILLONNETTE
Un peu perchée, un peu cachée

PROCES VERBAL

LA MAIRIE :
53 Rue de la Mairie
05110 BARCILLONNETTE
04.92.54.25.80
mairie.barci05@gmail.com
https://www.barcillonnette.fr/

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2025

Conseillers présents : JOLY Patrice, DELABRE Marushka, VARALDI Cécile, CRUZ Béatrice, LUCIANO Lola, HEMERY Bruno, GACOUGNOLLE Cécile, BENOITS Yves, MAGALLON Nicole, TOLLA Isabelle

Conseillers Absents : 0
Secrétaire de séance : LUCIANO Lola

Le conseil municipal,

Délibère favorablement pour :

- *Délibération 2025-07-01 :* **Demande de subventions au Département Hautes-Alpes– Rénovation énergétique des bâtiments et logements communaux**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :
Dans un souci de diminuer l'impact écologique des logements communaux et des locaux communaux, et d'augmenter le confort et la sécurité des occupants, il serait souhaitable de mener des travaux d'amélioration de la consommation énergétique :

- Changement des huisseries dans deux logements communaux
- Installation de volets isolés dans cinq logements
- Réfection de la fumisterie pour améliorer la sécurité et le rendement du chauffage au bois
- Isolation des sols et modification du système de chauffage d'une partie de la mairie

Ces travaux ont été prévus dans le CRTE signé entre la CAGTD et l'Etat

Le total des travaux envisagés s'élève à un montant de 46 229.15 € HT.
Le montant octroyé par la Région, Nos Communes d'Abord, étant de 10 000 €, nous sommes amenés à solliciter le Département des Hautes-Alpes pour compléter le financement de ces travaux.

Ainsi, le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer les démarches de demande de subventions pour la rénovation énergétiques des logements et bâtiments communaux comme suit :

Le plan de financement s'établit comme suit :

- DETR et/ou DSIL 30% = 13 868.75 €
- Région NCA 21,63 % = 10 000 €
- CD 05 28,37% = 13 114.57 €
- Commune 20% = 9 245.83 €

- *Délibération 2025-07-02* : **Demande de subventions au Département Hautes-Alpes– Rénovation de la Maison des Cantonniers**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de rénover le bâtiment dit la maison des cantonniers d'environ 130 m2, (très délabré, isolation inexistante, fenêtres cassées, installation électrique hors normes), pour disposer d'un bâtiment communal attrayant et répondant aux qualités d'isolation thermiques et environnementales requises ainsi qu'aux normes en vigueur.

L'objectif serait de dynamiser le village en proposant l'installation d'une future activité artisanale d'art sur notre territoire.
Le total des travaux envisagé s'élève à un montant de 33 807.00 € HT.
Il s'est avéré nécessaire de rajouter au projet initial, l'installation d'une très grande porte vitrée pour permettre de meilleures conditions de travail dans le bâtiment, de laisser rentrer la lumière tout en maintenant le bâtiment fermé, ce dernier ne disposant qu'une porte en bois pleine coulissante.
Le montant octroyé par la Région, Nos Communes d'Abord, étant de 10 000 €, nous sommes amenés à solliciter le Département des Hautes-Alpes pour compléter le financement de ces travaux.
Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer les démarches de demandes de subventions pour la rénovation de la maison des cantonniers.
Le plan de financement s'établit comme suit :

• Région- NCA (29,58 %)	10 000,00 €
• CAGTD (20,21 %)	6 832,45 €
• CD 05 (30 %)	10 142,10 €
• Commune (20,21 %)	6 832,45 €

- *Délibération 2025-07-02* **: Demande de subvention pour les travaux de sécurisation de Peyssier avec CAGTD**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient pour préserver le site de Peyssier de travailler sur plusieurs axes :

- Protéger le site, ses richesses et ses acteurs
- Réguler les accès sur le site pour limiter les sources/causes de dégradations
- Installation d'une barrière de sécurisation du gite d'étape de Peyssier, propriété communale et d'une chicane piétonnière adossée à la barrière à vache matérialisant l'entrée du site (accessible en 4x4 par une route forestière)
- Installation de panneau RIS rappelant les bons usages à adopter pour le respect du site (usage du feu, pêche et baignade interdites, lieu de pâturage et de biodiversité remarquable)
- Nettoyage de la piste, reprise des revers d'eau et nettoyage des buses pour sécuriser l'accès notamment pour les occupants du gite (secours, SDIS, ...)

Ces travaux font partis des projets inscrit dans le cadre du CRTE.

Suite à l'obtention d'une subvention de 8 700.30 € du Département des Hautes-Alpes (ECI), nous sommes amenés à revoir le financement global de ce dossier et à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Le total des travaux envisagés s'élève à un montant de 12 429,00 € HT.
Le Conseil municipal autorise :
Mme le Maire à effectuer les démarches de demande de subventions pour les travaux de sécurisation de Peyssier.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- CD05 - ECI 8 700.30 €
- CAGTD : 1 242.90 €
- Commune 2 485.80 €

Cécile VARALDI, Maire